

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017**

**CM2017/08/12/18 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE
PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION AIRPARIF FIXANT LE
PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2017.**

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS :

Dominique ADENOT (jusqu'à 11h25), Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE, François ASENSI (jusqu'à 10h40), Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Pierre-Christophe BAGUET, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Christiane BARODY-WEISS, Françoise BAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 10h45), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Julie BOILLOT (jusqu'à 10h30), Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE (jusqu'à 10h40), Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 10h45), Gilles CARREZ (jusqu'à 10h40), Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Raymond CHARRESON, Jacques CHAUSSAT, Yves CONTASSOT, Gérard COSME (jusqu'à 11h05), Jérôme COUMET (jusqu'à 11h15), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h00), Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marie-Pierre DE LA GONTRIE (jusqu'à 11h45), Stéphane DE PAOLI, Richard DELL'AGNOLA, Christian DEMUYNCK, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h40), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Corentin DUPREY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET (jusqu'à 10h40), Yvan FEMEL, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 10h25), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 10h35), Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON (jusqu'à 10h45), Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h00), Didier GUILLAUME, Jean-Jacques GUILLET, Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON (jusqu'à 11h20), Anne HIDALGO (jusqu'à 11h10), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Carinne JUSTE, Jérôme KARKULOWSKI, Jean-Claude KENNEDY, Marie KENNEDY (jusqu'à 10h30), Olivier KLEIN (jusqu'à 11h20), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (à partir de 11h50 et jusqu'à 12h05), Laurent LAFON (jusqu'à 11h05), Jean-Christophe LAGARDE (jusqu'à 11h15), Philippe LAURENT, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h20), Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Fadila MEHAL (jusqu'à 10h20), Eric MEHLHORN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Jean-Louis MISSIKA, Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h25), Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 10h30), Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE (jusqu'à 10h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET (jusqu'à 10h45), Robin REDA, Yves REVILLON (jusqu'à 9h55), André SANTINI (jusqu'à 10h40), Gilles SAVRY, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET (jusqu'à 10h45), Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Georges URLACHER, Sophie VALLY, Laurent VASTEL (jusqu'à 10h35), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI, et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Dominique ADENOT par Sylvie ALTMAN (à partir de 11h25), Manuel AESCHLIMANN par Alexandre VESPERINI, Patrick BEAUDOUIN par Eric CESARI, Julie BOILLOT par Jacques KARKULOWSKI (à partir de 10h30), Jean-Paul BOLUFER par Alain-Bernard BOULANGER, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PRÉMEL, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Georges SIFFREDI, Galla BRIDIER par Yves CONTASSOT, Jean-Bernard BROS par Jean-Louis MISSIKA (à partir de 11h20), Patrice CALMEJANE par Jean-Didier BERTHAULT (à partir de 10h40), Christian CAMBON par Michel HERBILLON, Vincent CAPO-CANELLAS par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Georges URLACHER, Gérard COSME par Laurent CATHALAT (à partir de 11h05), Jérôme COUMET par Zacharia BEN AMAR (à partir de 11h15), François DAGNAUD par Corentin DUPREY (à partir de 11h00), Philippe DALLIER par Xavier LEMOINE, Jean-Baptiste DE FROMENT par Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marie-Pierre DE LA GONTRIE par Sylvie SIMON-DECK (à partir de 11h45), Tony DI MARTINO par Frédéric HOCQUARD (à partir de 10h40), Patrick DOUET par Patricia TORDJMAN, Christian DUPUY par Geoffroy BOULARD, Rémi FERAUD par Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane GATIGNON par Jacques CHAUSSAT, Sylvie GERINTE par Marie-Christine SEGUI, Hervé GICQUEL par Nathalie FANFANT, Christophe GIRARD par Marie-Christine LEMARDELEY, Philippe GOUJON par Patrick OLLIER (à partir de 10h45), Emmanuel GRÉGOIRE par Mao PENINO (à partir de 10h00), Eric GRILLON par Richard DELL'AGNOLA, Michel HERBILLON par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h20), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ (à partir de 11h10), Patrick JARRY par Patrice LECLERC, Halima JEMNI par Marinette BACHE, Carinne JUSTE par Sophie VALLY, Philippe JUVIN par Valérie MAYER-BLIMONT, Marie KENNEDY par Didier GUILLAUME (à partir de 10h30), Bertrand KERN par Gérard COSME, Olivier KLEIN par Pauline VERON (à partir de 11h20), Laurent LAFON par Sylvain BERRIOS (à partir de 11h05), Jean-Christophe LAGARDE par Patrick DONATH (à partir de 11h15), Franck LE BOHELLEC par Catherine LECUYER, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Hervé MARSEILLE par François LE CLECH (à partir de 11h20), Claire MAYOLY-FLORENTIN par Marie-Pierre LIMOGE, Georges MOTHRON par Yves THOREAU (à partir de 11h25), Rémi MUZEAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrick BRAOUEZEC, Laurent RIVOIRE par Ivan ITZKOVITCH, André SANTINI par Bernard GAUDUCHEAU (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Jean-Yves SENANT, Anne TACHENE par Eric AZIERE, Azzédine TAÏBI par Pascal BEAUDET, Martine VALLETON par Denis CAHENZLI, Corinne VALLS par Sylvine THOMASSIN, François VAUGLIN par Eric LEJOINDRE, Alain VEDERE par Eric MEHLHORN, Dominique VERSINI par Léa FILOCHE et Jean-Marie VILAIN par Jean-Pierre BARNAUD.

ETAIENT ABSENTS :

Dominique BAILLY, Julien BARGETON, Ian BROSSAT, Marie-Carole CIUNTU, Grégoire DE LA RONCIÈRE, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, OLIVIER DOSNE, Julien DUMAINE, Jean-Christophe FROMANTIN, Claude GOASGUEN, François HAAB, Sakina HAMID, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Bruno JULLIARD, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SPILBAUER, Michel TEULET et Ludovic TORO.

Par délibération du 24 juin 2016, la Métropole du Grand Paris a décidé d'adhérer à l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, désignée AIRPARIF.

Par délibération du 25 novembre 2016, la Métropole du Grand Paris a approuvé une convention pluriannuelle de partenariat avec l'association AIRPARIF, sur une durée de 3 ans.

Elle permet de définir les modalités de soutien financier de la Métropole aux activités menées par AIRPARIF dans les domaines suivants :

- La mise en œuvre de tous les moyens d'observation, de prévision ou de description permettant la caractérisation objective de l'état de la qualité de l'air en Ile-de-France ;

- L'appui et l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de plans d'actions ;
- La réalisation d'études et de bilans relatifs à la qualité de l'air ;
- La diffusion des informations liées aux compétences d'AIRPARIF.

Un programme d'action spécifique à la Métropole du Grand Paris doit être adopté chaque année par le Conseil métropolitain, puis le Conseil d'administration d'AIRPARIF, par avenant à la convention pluriannuelle.

Pour l'année 2017, Airparif propose à la Métropole du Grand Paris de poursuivre le partenariat sur 3 axes :

- La participation au dispositif de surveillance de la qualité de l'air
- L'accompagnement de la Métropole et des territoires pour l'élaboration des Plans Climat Air Energie.
- Le partenariat au projet AIRLAB

Le montant total de la participation 2017 de la Métropole du Grand Paris s'élève à 150 000 €. Elle sera versée en 1 seule fois, sur la base de l'appel à cotisation de l'association AIRPARIF.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.52119-1 ;

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu les statuts d'AIRPARIF ;

Vu la délibération CM2016/06/08 du 24 juin 2016 portant adhésion de la Métropole du Grand Paris à AIRPARIF ;

Vu la délibération CM2016/11/15 du 25 novembre 2016 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association AIRPARIF ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association AIRPARIF du 13 décembre 2016 ;

Considérant la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

La Commission « Développement durable et environnement » consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'Association AIRPARIF qui fixe le programme de travail 2017 et la participation financière de la Métropole du Grand Paris, à hauteur de 150 000 €.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat avec Airparif.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2017 de la Métropole.

A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.